

Département du Var

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 07 - 32

Séance du 15 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

Représentés : 3

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU  
SEIN DES ORGANISMES  
EXTERIEURS**

**ASSOCIATION DES  
COMMUNES FORESTIERES  
DU VAR**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Bruno BAIXE (procuration à Monsieur Bruno JOANNON), Yohann PAMELLE (procuration à Madame Helen ETCHANCHU)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20200715-DEL20200732-DE  
Date de télétransmission : 17/07/2020  
Date de réception préfecture : 17/07/2020

L'Association des communes forestières du Var a pour objectif d'accompagner les Communes et leurs représentants afin qu'ils soient de réels acteurs de la politique forestière et environnementale de leur territoire. A ce titre, elle défend les intérêts des Communes auprès des différentes instances départementales, régionales et nationales et les accompagne dans la construction et la mise en œuvre de politiques forestières, environnementales et énergétiques.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un représentant et un suppléant afin de représenter la Commune dans cette instance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

- Monsieur Christian PEYRARD comme représentant titulaire
- Monsieur Yohann PAMELLE comme représentant suppléant

Le Conseil Municipal par :

25 voix POUR

8 ABSTENTIONS ((Messieurs Yvan MAUBE, Alain BERARD, Dominique HOCQUET, Mesdames Béatrice AIELLO, Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA) (Monsieur Dominique OLIVIER et Madame Laura GENEVOIS))

**Vu** les dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2020.07.08 portant sur la procédure de vote pour la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs adoptée à l'unanimité,

**Désigne :**

- Monsieur Christian PEYRARD comme représentant titulaire
- Monsieur Yohann PAMELLE comme représentant suppléant

Pour représenter la Commune au sein de l'Association des Communes Forestières du Var.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY